M. le juge de paix de Lannoy, à Flers-Breucq

M. Payen, juge de paix, de Lannoy, s'est rendu, mercredi, à Flers-Breucq. Il a eu une entrevue avec les délégués ouvriers qui lui ont fait part de leurs revendications, puis avec la direction de l'usine des produits chimiques Fred. Bayer et Cie. L'entrevue n'a donné aucun résultat. Quelques rentrées ont eu lieu mercredi. L'usine est toujours gardée par les gendarmes, qui ont escorté, mercredi, quelques camions de marchandises.

Le Café-Laiterie du Parc de Barbieux

C'est dimanche prochain, jour du premier concert d'été, doublé par la « Grande Harmonie », que s'ouvrira le Café-Laiterie du Parc de Barbieux.

Tout Roubaix connaît, déjà, l'aspect extérieur de cette si coquette installation qui deviendra bientôt le rendez-vous des familles. L'aménagement intérieur en est plus séduisant encore si possible et bien fait pour y attirer et y retenir la foule ; il n'y aura qu'un cri d'admiration, dans quelques jours, parmi la foule des promeneurs, pour en louer la belle ordonnance, le luxe, et le confort bien modernes.

Rappelons que le Café-Laiterie a été construit par la Ville avec le concours généreux de M. Pierre Destombes. Il comprend, outre une magnifique salle de café et une salle à manger, une grande galerie couverte, longue de 26 mètres sur 4 de profondeur, ainsi qu'une terrasse qui peuvent contenir 550 personnes. Une cinquantaine de consommateurs peuvent se tenir sur une autre terrasse dominant le bâtiment et formant un très joli point de vue.

Il ne faut pas être grand clerc pour prédire au Café-Laiterie, qui sera tenu par le sympathique M. Médard Carré — un nom qui est un gage de succès — la plus grande vogue auprès des familles roubaisiennes.

Ajoutons qu'on y trouvera tous les rafraîchissements désirables de premier choix, et un buffet froid fort bien garni. Déjeuners et dîners sur commande. Installation complète pour banquets et repas de noce.

Tous les dimanches et lundis, concert symphonique. — Téléphone 2163.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 6 mai :

SOLEIL : *Lever à 4 h. 34 ; coucher à 7 h. 20.*
LUNE : *Pleine du 5 ; dernier quartier le 12.*
SAINTS DU JOUR : *Saint Jean Porte Latine ;* DEMAIN : *Saint Stanislas.*

Du 9 m. à 10 h. 1/2 : *Caisse d'Epargne.*
A 3 h. : *Tribunal de simple police.*
A 8 h. 1/2 du soir : *Café du Sans-Souci, répartition de la vente des « Etapes ». Concert gratuit pour les souscripteurs.*

Epuration nécessaire

On lira plus bas, une scène scandaleuse qui eut pour théâtre, hier soir, une rue tristement célèbre par le grand nombre d'établissements suspects qu'elle contient.

Ce simple fait-divers appelle, une fois de plus, l'attention sur les maisons borgnes, honteuse plaie sociale dont souffre tant notre ville. Les scènes du genre de celle que nous racontons, et de plus graves encore, n'y sont pas rares, mais le plus souvent, elles se déroulent à l'intérieur toutes portes closes. L'autre jour, encore, nous publiions la protestation de pères de famille, signalant des actes révoltants qui se passèrent devant un bouge, à une autre extrémité de la ville.

La partie saine de la population, — et, Dieu merci, c'est la grande majorité, — déplore l'existence des trop nombreuses maisons de débauche et redoute les graves dangers qu'elles font courir à la moralité et à la santé publiques.

Il y a quelque temps, à la suite de plaintes, la municipalité a cherché à endiguer ce flot de boue. Son nouvel arrêté ne semble pas, jusqu'à présent, avoir produit grand effet : il n'y a pas une maison borgne de moins à Roubaix !

Cet arrêté ne serait-il pas appliqué d'une main assez ferme ? Nous voulons plutôt croire qu'il ne donne pas encore, dans beaucoup de cas, une arme suffisante à la police. Tant que la législation sur les débits de boissons n'aura pas été remaniée et amendée, la plupart des mesures que pourra prendre l'autorité municipale resteront vaines. Le croirait-on ? la loi n'empêche pas les personnes suspectes, au point de vue de la moralité et même celles qui se trouvent sous la surveillance spéciale de la police, d'ouvrir un cabaret : elle ne leur défend pas davantage de s'associer et de tourner ainsi les règlements. N'est-ce pas un comble ?

Une nouvelle législation, que réclament, d'ailleurs, tous les cabaretiers honnêtes dans leurs syndicats et leurs congrès, s'impose au plus tôt si l'on veut arrêter cette marée montante du vice que nous déplorons tous.

La XXIVe Fête régionale de Gymnastique

Le cours central des moniteurs avant la fête. — Le logement et la nourriture des sociétés

Toutes les commissions travaillent avec la plus louable activité à l'organisation dans ses moindres détails, de la grande fête de gymnastique qui se déroulera à Roubaix les 4 et 5 juillet prochain.

Mais la Commission technique, présidée par le très compétent M. Piesvaux, est, entre toutes, celle qui ne cesse d'être à la tâche. Après avoir très utilement réuni, dans une fort élégante brochure les règlements et programme de la fête qui donnent déjà une idée de l'importance de la grandiose manifestation sportive qui va attirer, pendant 48 heures, à Roubaix, des milliers de visiteurs cette Commission nous annonce, pour le dimanche 16 mai, au local de « La Roubaisienne » rue Chanzy, un intéressant cours de moniteurs de toutes les sociétés inscrites, sous la direction de MM. Paillot et Piesvaux.

A 6 h. 1/2 du matin, aura lieu d'abord l'exécution, en musique, (avec le concours de l'excellente fanfare Delattre), des préliminaires de la fête ; puis, à midi, démonstration des exercices imposés pour le concours artistique aux barres parallèles, cheval-arçons et saut du cheval en long. Essai de ces exercices pour les moniteurs et démonstration des exercices de bâtonnets imposés au concours de pupilles.

Voilà, certes, un attrayant avant-goût de la fête auquel s'intéresseront vivement les membres du Comité d'organisation et des différentes Commissions qui sont invités à y assister.

Outre l'intérêt qu'il offrira, ce cours aura cet avantage de permettre aux moniteurs de profiter de leur présence, à Roubaix, pour s'occuper du logement et de la nourriture des membres de leurs sociétés, pendant les deux jours de fête — ce qui leur sera d'ailleurs très facile, la 2e Commission, que préside le sympathique M. Valcke, ayant déjà pris toutes ses mesures pour que tous les gymnastes aient satisfaction.

Rappelons que toute correspondance, concernant la 24e Fête Régionale de gymnastique, doit être adressée à M. H. Couthier, secrétaire général du Comité d'organisation, à la Mairie, au dévouement duquel on ne fait jamais vainement appel.

Le Grand Concours International de Chiens de police

Voici comment le Club du Chien de Défense a composé le jury pour le grand concours international du 9 mai :

De 9 heures à 11 heures et demie : Classe des novices. Juges : MM. Barbry (du C. C. M.), Corman (C. C. D. W.), A. Gauthier (C. C. D. R.).

A 2 heures et demie : Classe d'excellence (amateurs et policiers). Juges : MM. Couplet (du C. C. B. B.), Dames (C. S. H. N.), et Delestraint (C. C. D. R.)

Le Club a également reçu les engagements suivants :

1° *Stéphanie*, présentée par Mlle X.. Cette magnifique bête, qui non seulement obtint des prix de beauté, a aussi obtenu, cette année, à Paris, le championnat du chien de défense, se classant 1ro sur 17 concurrents.

2° *Lise*, à M. Van Hasebrouck, champion du Nord et des Flandres, surnommée « reine du croc en jambe ». Aucun apache ne peut fuir devant ce terrible chien.

3° *Blackau*, à M. Eliaers, de Bruxelles, un tout nouveau venu, lauréat du récent concours de Bruxelles. Chien défendant son maître admirablement bien.

4° *Kot*, à M. Seingers, également un récent lauréat, qui n'en sera pas moins redoutable pour ses concurrents.

Rappelons que le matin, de 9 heures à 11 heures, aura lieu le concours de la classe des novices. Il y a 9 engagements. La plupart des chiens engagés appartiennent aux Clubs de la région. Peut-être y trouverons-nous quelques révélations, car l'annonce de ce concours a stimulé beaucoup de nos amateurs, qui auront à cœur d'enlever les magnifiques prix offerts par le Club et les généreux donateurs.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les places s'enlèvent rapidement au bureau de location, chez M. Jubé-Hertogh, 18, rue de la Gare, et l'on peut affirmer, dès maintenant, que ce spectacle sensationnel obtiendra un grand succès.

Les membres actifs du Club du Chien de Défense auront leur entrée libre, en compagnie d'une personne, sur présentation de leur carte 1908-1909.

Les membres d'honneur auront accès au pesage et les membres honoraires aux tribunes, sur présentation de leur carte.

Des services supplémentaires de tramways desserviront le Vélodrome.

La tombola ayant pour lot un magnifique chien de berger de Groenendael, sera tirée entre tous les spectateurs, à l'aide de roues, afin de les garantir contre toute erreur.

Ajoutons enfin que par suite d'une erreur matérielle, le dernier prix spécial attribué au concours a été annoncé comme don du Club de Roubaix ; en réalité, il est offert par le Club du Chien de Défense de Tourcoing.

Les travaux de la commission sanitaire

pendant le mois d'avril

Au cours du mois d'avril, la commission sanitaire s'est réunie quatre fois et a procédé à une enquête sur place à Willems.

Voici à ce propos, la note qui nous est communiquée :

La commission a enregistré un arrêté préfectoral refusant l'autorisation sollicitée pour la continuation de l'exploitation d'un dépôt de vieux chiffons à Roubaix, 174, rue Decrême.

La commission a donné un avis favorable à l'arrêté pris par M. le maire de Wattrelos pour compléter le règlement sanitaire de la commune par les dispositions relatives aux voies privées, closes ou non à leurs extrémités.

Plusieurs plaintes concernant une fabrique à colle à Wattrelos (Sartel) et des établissements insalubres, classés ou non autorisés du même quartier, mais sis à Roubaix, sont envoyées à M. le Préfet avec l'avis de la commission.

Après étude des dossiers, enquête sur place par les rapporteurs, et discussion en séance, la commission a donné son avis sur les requêtes ci-dessous :

M. Castelain, 56, rue Saint-Joseph, sollicite l'autorisation d'établir un appareil producteur d'acétylène. Avis favorable. Rapporteur M. le docteur Butruille.

La Compagnie internationale des machines agricoles à Croix, sollicite l'autorisation d'y installer une fonderie et une forge. Avis favorable. Rapporteur M. Robert.

Abattoir à Toufflers. — Cette commune est la première de la circonscription, qui construit ce genre d'établissement, pour faciliter le service de l'inspection et éviter aux bouchers les frais qui leur seront imposés par la nouvelle réglementation des tueries. L'initiative privée s'est substituée à la commune. La commission émet un avis favorable. Rapporteur M. Demora.

Tuerie à Chéreng. — Demande formulée par M. Rotteleur. Avis favorable. Rapporteur, M. Demora.

Brasserie Coopérative à Wattrelos. — Plainte contre l'évacuation des eaux de lavage dans les fossés sans leur avoir fait subir le traitement prévu dans l'arrêté d'autorisation. M. Demora est chargé d'enquêter sur les faits signalés et s'il y a lieu déposer un rapport sur les travaux à exécuter.

M. Delahaye sollicite l'autorisation d'installer une teinturerie rue de Courtrai, à Roubaix. Avis favorable subordonné à l'exécution des conclusions énoncées dans le rapport de M. Rivière.

Assainissement des habitations et des fossés. — Ville de Croix. — Une lettre d'un propriétaire qui se plaint de l'insalubrité des fosses construites par M. Coisne, briquetier, pour retenir les eaux de pluie, a été communiquée à M. le maire de Croix pour ouvrir la procédure prévue par l'art. 12 de la loi du 15 février 1902.

— Ville de Wattrelos. — A la suite d'avis de la commission sanitaire, M. le maire de Wattrelos a pris sept arrêtés pour mettre les propriétaires en demeure de se conformer aux décisions prises en exécutant sans tarder les travaux ordonnés. L'analyse des eaux des puits fournie par la ville, n'est pas suffisamment explicite, la commission demande que ces analyses soient qualitatives et quantitatives pour connaître les raisons qui font déclarer ces eaux impropres aux usages domestiques, et pouvoir, de ce fait, ordonner les travaux nécessaires afin de donner de l'eau potable aux habitants.

— Ville de Roubaix. — Six dossiers concernant des causes d'insalubrité et l'adduction de l'eau potable ont été soumis à l'examen de la commission sanitaire pour avoir son avis. Ils concernaient les propriétés sises rue de Condé et impasse Vroman, rue du Grand-Chemin, 26-28, rue de Lannoy, 213 à 229, et cour Borgies, rue Archimède, 78 à 140, et la cour derrière la rue Jacquard 2 à 12, et cour Frère, rue du Tilleul, 7 à 9, soit un total de 187 maisons, pour lesquelles elle a donné son avis pour faire cesser les causes d'insalubrité ou ordonné l'installation de l'eau potable. Pour certaines propriétés, elle procédera à des enquêtes sur place.

Elle a entendu différents propriétaires de la rue du Fort qui, en raison de la contamination de la nappe aquifère souterraine, sont invités à fournir de l'eau potable à leurs locataires. Il y 21 propriétaires intéressés pour 128 maisons louées. La commission voulant leur éviter les frais onéreux et inutiles de réparation, d'assainissement et de creusement de nouveaux puits, vu la mauvaise qualité des eaux du sous-sol roubaisien, leur a demandé, dans sa séance du 30 avril, s'ils étaient disposés, dans leur intérêt, à s'entendre pour faire poser la canalisation d'eau potable dans leur rue. La majorité des propriétaires a compris l'utilité de cette entente. La commission procédera à une enquête sur place le 7 mai et rendra son avis dans une séance ultérieure.

Une plainte concernant un dépôt de chiffons, rue Monge, a été examinée, la propriétaire dudit dépôt entendue. La commission examinera les faits lorsqu'elle sera en possession de la demande en autorisation qui a dû être formulée.

Les analyses des effluents des fosses septiques d'expérience établies par différents propriétaires et entrepreneurs, n'ont pas permis jusqu'à ce jour de leur faire octroyer l'autorisation définitive.

Le 20 avril la commission s'est rendue à Willems pour enquêter sur les causes de la mortalité pendant les années 1906-1908-1907. Il a été procédé à un minutieux examen des registres de l'état-civil, des causes des décès, de l'âge des défunts, puis à la visite des établissements insalubres signalés, des fosses, mares, fumiers, cimetière, etc., etc. La rédaction de ce volumineux rapport a été confiée à M. le docteur Derville.

La décision de la commission émise à la suite d'un vœu de M. Rivière et relative à l'analyse des eaux des puits des communes de la circonscription, a reçu l'approbation préfectorale. L'auteur du vœu est chargé de la rédaction du travail.

REUNION DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Les 2e et 3e commissions municipales se réuniront, aujourd'hui jeudi, à 6 heures du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : La Mutuelle des Eaux de Roubaix et de Tourcoing ; demande de subvention. 2. Service des eaux de Roubaix et de Tourcoing : Travaux divers et fournitures de charbons et de robinets ; marchés de gré à gré ; approbation. 3. Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : ouverture d'une rue à travers le terrain des villas à Bondues demande d'autorisation de MM. Dalle frères et Lecomte. 4. Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : Epuration des eaux de l'Espierre ; fixation du cautionnement du receveur du Syndicat. 5. Syndicat de l'Espierre : Budget primitif de l'exercice 1909 ; approbation. 6. Service de la voirie : marchés divers ; approbation. 7. Voirie municipale : Rue Plutarque ; classement et mise en état de viabilité ; 8. Voirie municipale : Rue de Courcelles ; mise en état de viabilité. 9. Voirie municipale : Entretien des chaussées pavées ; emploi de pavés neufs ; désignation des lieux d'emploi. 10. Voirie municipale : Avenue Linné ; prolongement et classement.

MARIAGE. — Mercredi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Sépulcre, le mariage de M. Georges Créteur, costumier, fils de M. Jean Créteur et de Mme Créteur-Dœuil, avec Mlle Marthe Dumoulin, fille de Mme Vve Dumoulin-Verplanck.

Les témoins étaient pour le marié, MM. Fernand Créteur, son frère, et Arthur Warembourg, négociant en grains à Arras, son beau-frère ; pour la mariée, MM. Charles Duthoy, greffier de la justice de paix, son beau-frère et Dumez, instituteur.

Au cours de la cérémonie, M. Léon Mercier, ténor, s'est fait entendre dans l'O Salutaris, de Rupès, la Méditation religieuse, de Pessard et l'Hosanna, de Granier. Les orgues étaient tenues par M. Henry Vaillant.

VACCINATIONS PUBLIQUES. — La 2e séance de vaccinations publiques aura lieu aujourd'hui jeudi 6 mai, de 4 à 5 heures du soir, Place Notre-Dame.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET DES COMMERÇANTS FRANÇAIS A ROUBAIX. — Une conférence de M. Lebon, ancien ministre. — Le Conseil général de la Fédération des Industriels et des Commerçants français, tiendra sa prochaine réunion mensuelle, à la Chambre de Commerce de Roubaix, le Samedi 8 mai.

A cette occasion des visites d'usines seront organisées et le soir, à cinq heures et demie, M. A. Lebon, ancien Ministre, président de la Fédération, fera une Conférence, à la nouvelle Bourse, salle des ventes publiques, sur un sujet d'actualité intéressant le commerce et l'industrie.

Toutes les notabilités commerciales et industrielles de Roubaix sont conviées à cette Conférence, par la Chambre de Commerce.

LES FÊTES DES QUARTIERS DU SARTEL, DE LA GARE DU PILE, DES TROIS-PONTS ET DE LA PLACE CARNOT. — Quelques semaines nous séparent, des magnifiques fêtes, qui seront données les 29, 30 et 31 mai, au profit de l'Œuvre de la Bouchée de Pain.

Les affiches, qui viennent d'être apposées en ville, attirent et retiennent l'attention des passants. Elles sont d'ailleurs, bien composées, et offrent de multiples attractions.

Nous avons déjà mentionné les grandes lignes de ces fêtes, dont le programme paraîtra dans quelques jours. Qu'il nous suffise d'ajouter, que la « Great Attraction », sera l'ascension du ballon « Casablanca », sur la Place Carnot, par M. E. Teirlynck, qui fit la campagne du Maroc. On dit aussi beaucoup de bien du Char-Aumonière, qui sera une merveille d'élégance, traîné par douze chevaux caparaçonnés, et tenus par des postillons costumés.

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS GANTIER, secrétaire de la société des Anciens Combattants de 1870-71, « l'Ancienne », ont eu lieu, mercredi matin, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Antoine de Padoue.

M. l'abbé Barbier, curé de la paroisse, a fait la levée du corps au domicile du défunt, rue d'Epinal, 6. Une magnifique couronne offerte par la société des Anciens Combattants était portée devant le corbillard.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. A. Gahide, vice-président ; H. Lepers, Delgrange, Belmère, commissaires des Combattants de 1870-1871, et A. Voisart, et A. Orange, membres de la 4e section des veuves et orphelins militaires.

Les drapeaux des deux sociétés, cravatés de deuil, précédaient les membres de ces associations. Le deuil était conduit par le fils du défunt, que suivait une très nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons remarqué : MM. Paul Watine, président d'honneur des Combattants de 1870-71, et de la 4e section des veuves et orphelins militaires, le commandant Despature, président du Cercle Militaire, Victor Couvreur, président de la 4e section des veuves et orphelins, Paul Despature, conseiller municipal, Lucas, président des Combattants de 1870-71, Alphonse Ryo, ancien adjoint au maire, Constant Delaplace, ancien conseiller municipal, Zund, président des Médaillés Coloniaux, Hagard, président des Anciens Sous-Officiers, Alphonse Dujardin, vice-président des Combattants de 1870-1871 de Wattrelos, et de nombreuses délégations d'Anciens Militaires.

Pendant la cérémonie, M. Adolphe Herbeaux, membre du « Choral Nadaud », a admirablement interprété le « Pie Jesus », de l'abbé Sarvin. A l'Elévation, le tambour des Combattants de 1870-1871, a battu aux champs.

Au cimetière, M. Lucas, président de « l'Ancienne », a prononcé un discours dont voici le passage essentiel :

Né le 1er mai 1845 à Roubaix, Louis Gantier contracta un engagement volontaire pour sept ans à la Mairie de Lille, le 8 juin 1867.

Incorporé au 11e régiment d'infanterie, il obtint successivement les galons de caporal, caporal-fourrier, sergent, sergent-fourrier et enfin ceux de sergent-major le 23 juillet 1870.

Dès le début des hostilités, son régiment fit partie de l'armée du Rhin et il assista à tous ces combats glorieux qui auraient pu devenir des victoires, sans la coupable inertie du traître Bazaine.

Atteint d'un coup de feu qui le blessa grièvement à la cuisse droite le 30 août 1870 à la bataille de Beaumont, Gantier fut transporté en Allemagne et soigné à l'hôpital de Francfort.

Maintenu, après sa guérison, comme prisonnier de guerre, il parvint au moyen d'un faux certificat délivré par un médecin allemand à un membre de sa famille et après de multiples incidents, à franchir les lignes ennemies avec des vêtements civils qui lui furent procurés par une sœur de charité alsacienne qui se trouvait dans un château où il avait dû se réfugier pour échapper à des soldats allemands qui le poursuivaient. Rentré en France, il s'empressa de rejoindre le dépôt de son régiment à Albi.

Le 3 juillet 1871, il fut réformé par suite de sa blessure et revint à Roubaix sa ville natale.

Ardent patriote, il ne croyait pas à la ruine de la France, et quels que soient les calomnies et les outrages que l'on jette sur le drapeau, disait-il avec fierté, cet emblème reste immaculé. Le sang français est un sang qui ne s'éteint pas. Le bras français ne se raccourcit pas. L'épée sera toujours légère dans une main française. Le courage et l'héroïsme maîtriseront toujours sur la terre de France comme un fruit naturel du sol et si un jour, Messieurs, ce qu'à Dieu ne plaise, le drapeau était insulté, vous verriez le soldat français courir à la frontière et mourir en brave, en jetant à la face de l'ennemi le cri de : « Vive la France ! »

PIANOS des premiers facteurs, le plus grand choix, les meilleurs prix. Maison SCHAPER, 138, Grande-Rue, Roubaix. 1101-4

UNE SCÈNE SCANDALEUSE. — Un rassemblement d'une centaine de personnes s'était formé mercredi soir, vers six heures et demie, à l'angle des rues de l'Avenir et de l'Alma. Une discussion venait de surgir à la porte d'un des nombreux estaminets de la première de ces rues, entre deux hommes et une femme. Ce dernier était grossièrement insultant. « Cadeaux ! lui disaient les hommes, va donc le dire à la police ! »

A un certain moment, l'une des deux se dirigea vers l'individu et lui asséna en pleine figure un coup de poing. Il répondit en la jetant violemment contre le mur. Pendant ce temps, sa compagne était rentrée dans l'estaminet, mais elle en sortit presque aussitôt, tenant dans les mains plusieurs chopes, qu'elle lança à la tête de l'adversaire, sans l'atteindre.

On vit bientôt sortir du cabaret, l'autre femme, un marteau à la main et s'élancer sur l'inconnu pour l'en frapper. Elle en fut, heureusement, empêchée.

Au moment où il s'éloignait, l'homme faillit encore recevoir une chope qui tomba à ses pieds sans se briser ; il se contenta de la mettre en poche, et disparut.

Il est à peine besoin d'ajouter que les témoins de cette scène scandaleuse en étaient indignés.

A PROPOS DES PREMIÈRES COMMUNIONS. — Etes-vous désireuses, Mesdames, d'admirer les plus récents modèles en chemises, pour premières communions. Si oui, vous ferez bien de vous rendre aux 100.000 Cravates, place de la Liberté, 41, Roubaix.

UNE GRAVE COLLISION ENTRE UN CYCLISTE ET UNE VOITURE. — Les personnes qui longeaient l'extrémité de la rue des Fleurs, mercredi soir, vers huit heures, furent témoins d'un grave accident.

La voiture de M. Debaets-Degraeve, marchand de beurre, rue du Flocon, 44, à Tourcoing, conduite par M. César Vandermerch, suivait la rue des Arts, lorsque, arrivé à hauteur de la rue des Fleurs, le domestique, pensant qu'en se dirigeant vers cette rue, il abrégerait son parcours, fit tourner son cheval. A ce moment, arrivait à bicyclette, M. Eno Turpin, âgé de 21 ans, domestique chez M. Gustave Honson, marchand de pommes de terre en gros, rue de la Makellerie. Le jeune homme, qui roulait à une allure assez rapide, n'ayant pas remarqué le mouvement de l'attelage, alla se jeter sur le brancard de la voiture et fut projeté très lourdement sur la chaussée.

Immédiatement, on releva le jeune homme, qui fut transporté à l'estaminet des Arts, voisin de l'accident, où M. le docteur Lepers, mandé, constata que le blessé portait une forte contusion dans la région de la râte. Le médecin n'a pu se prononcer sur les suites de l'accident, il a fait transporter d'urgence, le blessé à l'hôpital de la Fraternité.

M. Delteil, commissaire de police, informé, s'est rendu aussitôt sur le lieu de l'accident, pour commencer son enquête. Il résulte des premiers renseignements qu'il a recueillis, que l'attelage tenait le milieu de la chaussée, au moment où le cheval était dirigé vers la rue des Fleurs. De son côté, le cycliste tenait sa droite au moment où il allait s'engager dans la rue des Arts.

Le choc a été si violent, que l'un des brancards de la voiture a été brisé.

HALLE FLIPO. — Arrivages 10.000 gros œufs du pays, vendu 1 franc les 13. 65145d

LE CORRESPONDANT du 25 avril publie un article révélateur de M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, sur l'**Invasion du Cotentin**. En cas de guerre, Cherbourg, défendu seulement en vue d'une attaque par mer, serait à la merci d'une attaque menée sur terre par des ennemis nuitamment débarqués dans la baie de la Horgue, dont la défense est nulle. La précision des détails montre la facile réussite d'un coup de main qui pourrait être tragique. 65171d

L'INDÉLICATESSE D'UN MUSICIEN. — Un jeune homme de 23 ans, originaire de Gand, François Derudder, est inculpé d'abus de confiance au préjudice de la société musicale la « Grande Fanfare ». Vers le début de mars, cet individu, qui se disait magasinier emballeur, et habitait boulevard d'Halluin, 7, avait été admis comme membre exécutant de cette musique. On lui confia donc un bugle, d'une valeur de 120 francs, et le nouveau sociétaire, pendant quelque temps, assista régulièrement aux répétitions. Mais, un jour, il parut sans son instrument, et allégua qu'il l'avait porté en réparation. Or, le bugle était tout neuf. Cette assertion ne fut point admise, et le musicien fut invité à rapporter son instrument au plus tôt.

A la répétition suivante, Derudder ne vint plus, et disparut de son logement. On croit qu'il a vendu le bugle. M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, ayant reçu la plainte d'un représentant autorisé de la « Grande Fanfare », a dressé procès-verbal, par défaut, pour abus de confiance à la charge de l'inculpé.

En versant **25 Francs**, on peut devenir actionnaire de la grande brasserie **Union de Roubaix-Tourcoing**, 35, rue Meyerbeer, Roubaix, renommée pour l'excellence de ses produits (bières et liqueurs). 67

VOICI LA FOURRIÈRE A CHIENS ! — Un rapport de M. Leplat, vétérinaire-sanitaire, ayant signalé un cas de rage canine, l'Administration municipale a prescrit la mise en fourrière des chiens errant sur la voie publique.

Des habitants du boulevard Gambetta avaient trouvé le chien, un animal de moyenne taille, qui vagabondait sur le boulevard. Voyant ses allures suspectes, ils s'étaient empressés de l'amener chez M. Leplat, qui l'avait immédiatement reconnu atteint de rage et fait transporter dans une cage à l'abattoir, où il fut abattu.

PREMIÈRE COMMUNION. — Costumes complets sur mesure pour première Communion, Robichez-Hottiaux, (Anc^t Vandroux-Cœthals), 33, rue du Vieil-Abreuvoir, près de la Maison des Œuvres, Roubaix. Spécialité. 64914

ARRESTATION D'UN DÉSERTEUR. — Les agents de sûreté Devogle et Rancelot, ont arrêté, mercredi matin, rue de Blanchemaille, un mineur, originaire de Liévin, Herman Ledin, âgé de 21 ans.

Ce jeune homme, avait déserté son régiment, le 110e d'infanterie, à Dunkerque, le 28 décembre dernier, pour suivre son amie, avec qui il demeurait rue de Blanchemaille, 92, sous un faux nom. Notons qu'il avait au préalable renvoyé à sa compagnie, ses vêtements militaires. Il a été conduit à la gendarmerie, puis transféré, dans l'après-midi, à l'autorité militaire.

PAR SUITE DE SA GRANDE LIQUIDATION le Soulier Mignon, 24, rue du Collège, solde tous ses articles avec d'énormes rabais. Choix complet pour première communion. 64975

MORDU PAR UN CHEVAL. — Un charretier de la Ville, M. Alphonse Mullier, âgé de 43 ans, demeurant rue d'Hem, 15, à Lys, en passant près d'un cheval, dans la ferme de l'ébouage a été mordu à l'épaule gauche. M. le docteur Dispa qui a donné des soins au blessé lui a prescrit vingt jours de repos.

Moyennant une caution toujours remboursable, on devient actionnaire à **LA BRASSERIE ROUBAISIENNE**, et on profite des nombreux bénéfices. 1010-4

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Société Anonyme de peignage, rue du Collège, un trieur, M. Henri Mouet, 61 ans, rue de l'Industrie, à Wattrelos, a été blessé à la colonne cervicale, un camarade de travail lui étant tombé sur le cou. Quinze jours de repos. Docteur Leplat. — La domestique de la maison d'expéditions Delebois et Walbaum, M. Théodore Swanpel, 54 ans, rue Paul Bert, 35, à Croix, s'est luxé l'épaule droite en changeant une caisse. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Un tisserand de M. Albert Heyndrick, fabricant, M. Charles Petit, 20 ans, rue Drouot, cour Bultiau, 10, a été blessé au pied droit par un coup de navette. Quinze jours de repos. Docteur Delattre. — Un garçon de brasserie coopérative de l'Epeule, M. Léopold Deschepper, 26 ans, rue Faidherbe, cour Noël, à Wattrelos, s'est fait une plaie contuse à l'avant-bras droit en tombant avec une pièce de bois. Quatre semaines de repos. Docteur Lepers. — A la retorderie de MM. Leur frères, une soigneuse, Mme Marie Eckout, 35 ans, rue Bernard, 5, s'est fait une plaie au pied droit en heurtant le rocher de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Ballenghien. — A la filature de M. Cavrois-Mahieu, une soigneuse, Mme Marie Nachtergaele, 35 ans, rue des Longues-Raies, cour Vertinière, 6, s'est fait une contusion au pied droit en marchant sur un boulon. Vingt jours de repos. Docteur Dispa. — Une bobineuse de la filature de M. Motte-Bossut fils, Mlle Marie Beyts, 18 ans, rue Lafontaine, cour Dujardin, 6, a été légèrement brûlée au pied droit par de l'eau chaude. Quinze jours de repos. — Un aide-chauffeur de MM. A. E. Alf. Mottes, industriels, rue des Longues-Raies, M. Joseph Dhenne, 27 ans, rue d'Iéna, 4, à Lys, s'est blessé au genou droit en heurtant un rebinet. Trois semaines de repos. Docteur Barroyer.

LA PILULE SIBONE guérit mal, n'écorche pas, est facile à prendre. 65552

ENCRES ACME, pour bien écrire. En vente Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing. 62288

CROIX

UNE DISPARITION. — Mme Declerck, qui habite rue Verte, a informé, mercredi après-midi, M. le commissaire de police que son mari, M. Emile Declerck, âgé de 43 ans, malade depuis quelques années, avait quitté son domicile, mardi matin, vers onze heures, et n'avait pas reparu depuis. A son départ, M. Declerck était vêtu d'un pantalon à carreaux, d'un veston noir, d'une chemise fantaisie et portait des sabots.

Il est de taille moyenne, le teint brun et a des moustaches noires.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage Heidemann, M. Alphonse Decourcelle, 20 ans, rue du Fresnoy, à Lys, s'est fait prendre le premier doigt de la main droite dans un engrenage en voulant enlever une mèche de laine qui s'y était engagée. Huit jours de repos. Docteur Barroyer.

BLESSÉ AU PIED. — A l'usine à gaz, un chauffeur, M. Camille Depiers, 48 ans, au Noir-Bonnet, à Wasquehal, a laissé tomber une pièce de cornue sur le pied droit dont le gros orteil a été fortement contusionné. Douze jours de repos ; docteur Barroyer.

Exigez BOCK TARTARAT
Litre 0.25 — Capacité exacte
Bureau : 6, contour St-Martin, Roubaix. Tél. 20.

LANNOY

MORT SUBITE. — Un vieillard connu par son originalité, Edouard Decottignies, dit « le Marin », vient de mourir après une courte indisposition.

Decottignies devait son sobriquet à un congé qu'il avait accompli dans la marine. Resté célibataire, le défunt, qui était sexagénaire, ne travaillait plus guère depuis longtemps. Il était assisté du Bureau de bienfaisance et faisait des courses pour les uns et les autres en chantonnant dans les rues ou en se parlant à lui-même à haute voix, indifférent à la curiosité du public, amusé par ces manies.

LA DUCASSE DU PRINTEMPS s'ouvrira dimanche prochain et durera jusqu'à mardi inclusivement. La prolongation habituelle de l'heure de la retraite est accordée aux cabaretiers.

La Grand'Place et la rue de Tournai commencent à se couvrir d'établissements forains de toutes sortes. Cette fête, qui attire chaque année beaucoup d'étrangers, sera assurément brillante cette fois encore si le beau temps se met de la partie.

LES PILULES SIBONE guérissent toutes les affections de l'estomac et des intestins. 65541

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE DU 1er AOUT. — On nous communique la note suivante :

« M. Delannoy, le sympathique moniteur général de l'Union Tourquennoise et professeur de gymnastique au Lycée de Tourcoing, vient de faire savoir au Comité d'organisation qu'il acceptait la présidence du jury du concours. La valeur professionnelle de M. Delannoy le désignait à ces fonctions. Son acceptation est un présage de succès.

» Le Comité d'organisation rappelle aux commerçants lannoyens que deux collecteurs passeront chez eux dimanche et jours suivants à l'effet de recueillir leurs souscriptions et signatures. Il a la certitude que tous se montreront très larges.

» Les sociétés adhérentes recevront sous peu un questionnaire à remplir et le thème du concours. »

« LA LANNOYENNE » AU CONCOURS D'HELLEMMES. — Dimanche prochain la société de gymnastique « La Lannoyenne » se rendra à Hellemmes. Plusieurs des membres de la société prendront part au concours individuel artistique.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de M. Parent-Monfort, une jeune ouvrière, Mlle Augustine Durie, 15 ans, demeurant à Toufflers, a contracté de nombreuses contusions à la jambe droite en faisant une chute. M. le docteur Caudmont a prescrit à la blessée un repos minimum de 6 jours. — Chez MM. Parent et fils, une ouvrière, Mlle Clémence Wolfcarius, 27 ans, s'est fait une hydarthrose au genou gauche en tombant ; 10 à 15 jours de repos, docteur Caudmont.

FLERS-BREUCQ

MARIAGE. — Mercredi à onze heures et demie, en l'église du Sart, à Flers-Breucq, a été célébré le mariage de M. le docteur Berthou, fils de M. Berthou, pharmacien à Flers-Breucq et de Mme Berthou-Coisne avec Mlle Julia Picavet, fille de Mme Vve Picavet, entrepreneur de travaux publics à Flers-Breucq.

Les témoins étaient : pour le marié, M. J.-M. Berthou, étudiant en pharmacie, son frère, et M. Louis Lepers, brasseur, ancien maire de Flers, et conseiller municipal de cette commune pour la section du Breucq ; pour la mariée, M. Emile Picavet, entrepreneur, à Flers-Breucq, son frère, et M. Auguste Picavet, rentier à Wasquehal, son oncle.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Poissonnier, curé de la paroisse. Pendant la messe les morceaux suivants ont été exécutés : Bénédiction Nuptiale, de Dethes, chantée par M. Henri Wacquez, de Lille ; à l'Offertoire MM. Roupain et Gentil, de Roubaix, ont exécuté le « Mage », morceau pour violon et violoncelle. M. Wacquez a ensuite chanté l'O Salutaris de Rousseau, et le « Je vous salue, Marie », de Charles Tung. A la Communion M. Roupain a exécuté le morceau : « Avril se lève », pour violon.

**VOTRE FOIE, VO